

## NOTICE EXPLICATIVE

### **Quantités à prendre en compte :**

- Ce questionnaire concerne **tous les aliments (sauf les aliments liquides de type mélassé)** fabriqués par votre **établissement** en 2020, **y compris** ceux que vous fabriquez à façon, mais **non compris** ceux fabriqués par un façonnier pour votre compte.

- Toutes les **quantités de matières premières** utilisées par votre établissement pour la fabrication **d'aliments composés** en 2020 doivent figurer **une fois et une seule** dans le questionnaire (II-B pour les aliments composés, III-A pour les aliments minéraux, IV-A pour les aliments d'allaitement) sauf mention explicite.

- **EXCLURE** les matières premières revendues en l'état (**négoce**) et **NE PAS MENTIONNER les stocks** dans le détail des matières premières. Les noyaux (mélanges de matières premières et/ou d'additifs incorporés à d'autres matières premières pour la fabrication de mash ou d'aliments composés) sont à inclure dans le détail des matières premières. Les établissements fabriquant des noyaux ne mentionneront que les fabrications destinées à être consommées en l'état et non les fabrications intermédiaires destinées à la fabrication d'aliments composés (ex le mash). Mettre un "0" si matière première non utilisée.

- Pour les produits ou catégories de produits ne faisant pas l'objet d'une rubrique spécifique, les quantités correspondantes doivent être globalisées dans les rubriques "autres" prévues à cet effet.

- Pour les produits utilisés **avec des supports** (enzymes, vitamines, prémélanges médicamenteux, ...), les quantités indiquées doivent **inclure le poids du support**. Les **matières premières déshydratées** doivent également **inclure le poids du support**.